

PROCES-VERBAL

REUNION HYGIENE ET SECURITE

DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du mardi 5 décembre 2023 à 14h00 à Coutances

PRESENTS :

- M. Pierrick MARTIN Directeur Général, Président du CSE par délégation de pouvoir
- Mme Stéphanie RIVET Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

Membres Titulaires :

- Mme Edwige AMIOT
- Mme Véronique BLIN
- Mme Anne Marie FOUIN

ABSENTS EXCUSÉS :

- M. Didier MORISSET Président du CSE
- CARSAT Normandie Caen
- Inspecteur du Travail
- Mme Chantal JEANNE Médecin du travail
- Mme Anne GLENAT Membre titulaire

M MARTIN ouvre la séance Santé Sécurité et Conditions de Travail à 14h00

1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE Hygiène et Sécurité du 16 octobre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

2. Analyse des accidents du travail de la période et maladie professionnelle

a. Accident du travail de la période

Sur la période, il y a eu deux accidents de travail et un accident de trajet sans arrêt.

3. Questions des salariés :

a) Nous adressons ce mail au CSE car nous souhaitons signaler le manque de communication de la part de la direction suite à la tempête Ciaran survenue la semaine dernière.

En effet, nous déplorons le fait qu'aucune communication, en anticipation ou même après les faits, n'ait été faite par la direction auprès des salariés SIST OUEST, pour rappel, le mercredi 1 novembre la population a été prévenue de la vigilance rouge dans le département et des recommandations préfectorales concernant la tempête Ciaran qui, par ailleurs, était prévues depuis déjà quelques jours.

Nous avons connaissance d'une procédure au sein du service (procédure POO9) pourquoi celle-ci n'a pas été mise en place ? Aucun message, ni mail, ni texto de la part de la direction n'a été envoyé pour nous indiquer la marche à suivre les jours précédents, beaucoup de salariés n'ayant pas eu de consignes précises sont venus travailler dans des conditions climatiques extrêmement dangereuses.

De plus, les salariés, qui n'ont pas pu se déplacer et faire du télétravail, ce qui est le cas pour certains, se voient dans l'obligation de rattraper les heures non effectuées, ce qui aurait pu être évité si une procédure simple et claire dans cette situation existait.

Ces conditions exceptionnelles pourraient-elles être discutées et anticipées dans l'éventualité d'une autre situation similaire qui risque de se représenter ?

M. MARTIN nous indique que le message préfectoral est arrivé le 1 novembre 2023 à 18h.

L'arrêté préfectoral n'interdisait pas l'activité dans la Manche et toutes les entreprises non concernées devaient donc maintenir leur activité et donc rester ouvertes.

M. MARTIN nous informe que le 2 novembre il y a eu 120 entretiens ou visites d'effectués dans la journée.

M. MARTIN, Stéphanie RIVET et l'ensemble des encadrants étaient joignables et ont eu plusieurs situations différentes à gérer.

Edwige AMIOT demande si la procédure intempérie peut être mise à jour, car visiblement elle n'est pas suffisamment complète ni explicite pour les salariés qui en ont connaissance.

b) Suite à la tempête dernière : pourrait-on envisager une « messagerie salariés » qui serait utiliser dans des cas comme celui que nous avons connu récemment avec un message qui nous serait adressé par nos responsables métiers avec la conduite à tenir ? nous avons été plusieurs à communiquer le matin même pour savoir ce que nous devons faire et avons adressé des messages à Vanessa ODE : cela permettrait de simplifier les choses pour tout le monde et ne pas prendre de risques inutiles et ainsi assurer la sécurité des salariés SIST Ouest Normandie

M. MARTIN nous indique que les personnes devront donner leurs coordonnées personnelles mises à jour s'il y a une « messagerie salariés ».

Il est impératif que chaque salarié note dans leurs contacts personnels, les numéros de téléphone : du Directeur, de leur Responsable et du DRH, afin de pouvoir au moins contacter l'une de ces trois personnes en cas de problème.

La procédure de gestion des intempéries va être modifiée afin d'apporter plus de précisions aux salariés.

c) Serait-il possible d'envisager une installation « plus appropriée » pour la voiture électrique de Granville : actuellement nous sommes obligés de la stationner en marche arrière pour la recharge à la borne : le câble de branchement se retrouve dans la bordure (herbes et terre) : je vous laisse deviner l'état du câble par temps de pluie, l'état de la sacoche de rangement aussi, sans parler de l'état de nos mains et vêtements lorsque nous devons ranger le câble - : suggestion : Abri pour la voiture élec type installation ST LO ou revêtement dalle pour remplacer la bordure terre et herbe ?

La Direction va étudier la question mais il n'y aura pas d'abri comme sur St Lô.

4. Questions diverses (tour de table)

a) Site de Coutances : Véronique BLIN signale que la trousse de secours n'est pas à jour.

M. MARTIN répond qu'une infirmière doit être responsable de cette trousse.

Edwige AMIOT demande s'il y a eu une infirmière de renommée sur Coutances ?

Stéphanie RIVET va voir avec Renaud DORCHIES pour qu'il reprenne le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé M. MARTIN clôture la séance à 15h30

Le 5 décembre 2023

La secrétaire du CSE

Véronique BLIN



La prochaine réunion est fixée le ? à 14h00 à ?